

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le jeudi 30 mars 2023 à 09h30 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 22 mars 2023.

Présent(e)s : M. Jérôme BERNARD, M. André BIENNIER (Suppléant de M. Antoine DOS SANTOS), M. Didier BOULLE (Suppléant de M. Patrick GAUTHIER), M. Mickael BOURCHARDON, M. Claude BRUN, Mme Stella BSERENI, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Khalid ESSAYAR, M. Patrick FRANCOIS (Suppléant de M. José ORENES LERMA), M. Gérard GRIFFE, M. Jérôme LEBRAT, M. Gilbert MOULIN, M. Christophe MONTBLANC, M. Jean-Louis MORIN (Suppléant de M. Bruno SENECLAUZE), M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Christelle REYNAUD, Mme Julie ROUDIER (Suppléante de Mme Solange BERGERON), M. Max TOURVIEILLE.

Absent(e)s : M. Philippe DELAPLACETTE, M. Aurélien FERLAY

Excusé(e)s : M. Francis BARRY, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Martine CARRIER, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Clément CHAPEL, Mme Pascale DARDIER, Mme Sylvette DAVID, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Grégory MAZET, M. Gérard ROBERTON, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD
- M. Christian MASSOLA donne pouvoir à Mme Christelle REYNAUD
- M. Antoine-Alexandre CAVROY donne pouvoir à Mme Stella BSERENI
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à M. Gilbert MOULIN
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Gilbert PETITJEAN
- M. Grégory MAZET donne pouvoir à M. Mickael BOURCHARDON

Assistaient en tant qu'invités : M. Jean-Charles MANRIQUE, Mme Samantha CORVIONE et Mme Victoria BRIELLE

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 36

- Pour : 36
- Contre : 0
- Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Mickael BOUCHARDON

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

INSCRIPTION AU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA MISE A DISPOSITION DU DIRECTEUR DU SYNDICAT MIXTE SUR L'EPIC NUMERIAN POUR 5%

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2313-1 et R.2313-3.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié (les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement).

Vu la délibération n°DCS2023_12 du 30 mars 2023 mettant à disposition le directeur du Syndicat Mixte sur l'EPIC NUMERIAN pour 5%.

Il appartient donc au Comité Syndical du Syndicat Mixte Numérien de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – transformation – suppression).

Le Syndicat Mixte a donc, pour obligation, de mettre à jour un tableau des effectifs.

En cas de suppression, de création ou encore de transformation de poste, la décision est soumise à l'avis préalable du Conseil Syndical du Syndicat Mixte Numérien.

Il est proposé :

- D'inscrire au tableau des effectifs, la mise à disposition du Directeur Générale des Services, Monsieur Jean-Charles MANRIQUE, sur l'EPIC NUMERIAN pour 5%.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Grades ou emplois	Catégories	TOTAL DES EFFECTIFS	ETP	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	Commentaires
Filtre administrative						
A+ - Administrateur	A	1	1	1	0	Le Directeur Général des Services est mis à disposition pour 5% sur l'EPIC NUMERIAN
A - Attaché territorial	A	1	0	0	1	
B - Rédacteur	B	1	1	1	0	
C2 - Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	1	1	0	
C1 - Adjoint administratif	C	6	4,34	5	1	
TOTAL DES COLONNES		10	7,34	8	2	
Filtre technique						
A - Ingénieur principal	A	1	0	0	1	
B - Technicien	B	3	2	2	1	
B - Technicien principal 1ère classe	B	3	2	2	1	
C1 - Adjoint technique	C	6	4,7	5	1	
TOTAL DES COLONNES		13	8,7	9	4	
TOTAL GENERAL		23	16,04	17	6	

*3 salariés à temps partiel : 70%, 28h (80%)
et 19h (environ 54,3%)

Légende :

	Catégorie A
	Catégorie B
	Catégorie C

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :
Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,
Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'adopter la proposition du Président,
De modifier le tableau des effectifs à compter du 30/03/2023 (date d'effet)

Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 30 mars 2023,

Le Président,



Jérôme BERNARD